

Communiqué

Aide financière accordée pour participer à l'examen du Projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert

OTTAWA, le 16 mai 2003 - L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a octroyé 50 000 \$ à onze groupes pour les aider à se préparer et à prendre part à l'examen par une commission du projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert.

Les fonds aideront les groupes à bien se préparer pour participer à la consultation publique prévue et pour l'examen des directives préliminaires. Les promoteurs, Hydro-Québec et sa filiale, la Société d'énergie de la Baie James, se serviront de ces directives pour déterminer la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact.

Treize demandes ont été reçues et onze ont été approuvées pour financement. Les bénéficiaires de cette aide sont les suivants : l'Association des trappeurs cris de Wemindji, Fondation rivières, la Cree Nation of Wemindji, la Municipality of Sanikiluaq, le Groupe de recherche appliquée en macroécologie, la Cree Outfitting and Tourism Association, l'Association des trappeurs cris (Eastmain), le Sierra Club du Canada, Révérence Rupert, l'Association des ingénieurs-conseils du Québec et la Waswanipi Cree First Nation.

Un comité d'examen de l'aide financière a été nommé pour étudier les demandes de financement reçues en vertu des programmes fédéral et provincial d'aide financière aux participants. Les membres du comité sont les suivants : M. Jacques Grondin, directeur des Sciences sociales, Centre hospitalier universitaire du Québec; Mme Louisa Saganash, coordonnatrice des Programmes et Services, Administration régionale crie; M. Réal Jodry, agent de recherche, ministère de l'Environnement du Québec; M. Marc-Alain Côté, expert-conseil; et M. François Boulanger, directeur du bureau régional de Québec, Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Toutes les recommandations du comité ont été unanimes et se trouvent dans le [rapport du comité d'examen de l'aide financière disponible](#).

Jusqu'à 150 000 \$ seront alloués pour la phase II du programme d'aide financière fédéral. Le financement de la phase II sera disponible pour aider le public à examiner l'étude d'impact et à se préparer à participer aux audiences publiques. Des précisions sur la phase II du financement seront annoncées ultérieurement.

Le projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert se situe dans le nord-ouest du Québec, à l'est de la baie James, et comprend les éléments suivants :

- la dérivation d'une partie des eaux du bassin versant de la rivière Rupert (jusqu'à 800 m³/s) dans le bassin versant de la rivière Eastmain, appelée dérivation Rupert;
- l'ajout d'une centrale (jusqu'à 770 MW) au réservoir Eastmain 1, la centrale de l'Eastmain-1-A;
- l'ajout d'ouvrages au site de la Sarcelle, à la sortie du réservoir Opinaca.

Le projet prévoit notamment la construction de quatre barrages, 51 digues, deux biefs qui ennoieraient une superficie de 395 km², 12 000 m de canaux ou de tunnel de dérivation et deux routes d'accès permanentes.

- 30 -

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale administre le processus fédéral d'évaluation environnementale. Ce processus permet de déterminer les effets environnementaux des projets à l'étude, de prendre les mesures appropriées à ces effets et ce, en favorisant le développement durable.

Pour obtenir des renseignements sur le programme d'aide financière aux participants ou pour obtenir une copie du rapport du comité d'examen de l'aide financière, veuillez communiquer avec :

Regina Wright
Programme d'aide financière aux participants
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Tél. : (819) 953-5044

Télec. : (819) 997-4931
Courriel : regina.wright@ceaa-acee.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Robert Deslauriers
Conseiller principal en communications
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Tél. : (819) 953-9407
Télec. : (819) 953-2891
Courriel : robert.deslauriers@ceaa-acee.gc.ca



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada